

21 AVENUE FOCH

SPECIAL RENTREE 2025-2026



Ce journal est à conserver.
Il vous sera utile toute l'année scolaire.

Institut de l'Assomption
21 avenue Foch - 68000 COLMAR
Tél : 03 89 41 23 48

secretariat-primaire@assomptioncolmar.fr ou secretariat-college@assomptioncolmar.fr

Site internet : www.assomptioncolmar.fr

Visite Virtuelle de l'Etablissement : <https://www.visitevirtuelle-assomption.fr/>



EDITORIAL 2025

L'année scolaire 2024-2025 s'achève, une fois encore riche en réussites, en projets et en événements porteurs de sens. Tout au long de l'année, l'équipe pédagogique et éducative s'est pleinement mobilisée pour accompagner chaque élève dans ses apprentissages, son épanouissement personnel et sa construction citoyenne. À travers les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être, notre projet éducatif s'ancre dans les fondamentaux tout en s'ouvrant largement à des projets variés et ambitieux.

Nos élèves ont su faire valoir leurs compétences dans de nombreux domaines : concours de mathématiques et de sciences, certifications en langues, concours en orthographe, projets bilingues, voyages et immersions... autant d'occasions de valoriser leurs acquis et leur engagement. Mais aussi le sport, à travers nos associations sportives du primaire au collège, un levier essentiel de partage, de bien-être et de dépassement de soi, que ce soit dans la pratique plaisir ou dans les compétitions.

Cette année a été marquée par l'évaluation de notre établissement par les services du rectorat. Au soir du 24 juin, les inspecteurs sont venus souligner des forces précieuses « nos pépites » : l'esprit de famille qui nous anime, l'implication de nos équipes et la qualité du travail accompli. Rien n'est jamais acquis, mais il est bon de savourer ce retour qui vient honorer l'investissement quotidien de tous les membres de notre communauté éducative.

Attachés à la culture, à l'environnement, à la pastorale et à l'ouverture aux autres, nous continuons à nourrir notre mission éducative avec envie et passion. Notre actualité en témoigne régulièrement sur École Directe et nos réseaux sociaux.

Vous trouverez dans cette édition toutes les informations essentielles pour bien préparer la rentrée scolaire, tant pour l'école que pour le collège. Nous espérons que ce document vous sera utile et qu'il répondra à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Nous vous souhaitons une belle lecture... et surtout de très belles vacances en famille.

M. WEBER Adrien
Chef d'Etablissement Coordinateur

Mme Bénédicte KRUST
Chef d'Etablissement du 1^{er} degré

ORGANISATION DU JOUR DE LA RENTREE

Ecole
Maternelle

Rentrée le Lundi 1er septembre 2025

→ Réunion de rentrée parents de maternelle : Vendredi 12 septembre à 17h30

Petite Section : 09h00-12h00 (pas d'école l'après-midi)

Moyenne Section : 14h00-16h00

Grande Section : 09h00-16h00 ou 10h00-16h00

(cf courrier individuel transmis)

La demi-pension et la garderie du soir fonctionneront dès le 1^{er} jour. Il faudra simplement en informer les aides maternelle le matin même.

Restauration Maternelle : Les enfants demi-pensionnaires sont servis à table au restaurant scolaire et encadrés par des Enseignants et les Aides-Maternelles.

Ecole
Elémentaire

Rentrée le Lundi 1er septembre 2025

Afin d'améliorer l'accueil et de permettre des contacts privilégiés en ce premier jour de classe entre tous, nous avons échelonné les horaires de rentrée :

08h30 Accueil des CM1 et CM2

→ Réunion de rentrée parents de CM1 : Vendredi 19 septembre à 17h30

→ Réunion de rentrée parents de CM2 : Jeudi 18 septembre à 17h30

09h30 Accueil des CE1 et CE2

→ Réunion de rentrée parents de CE1 : Vendredi 5 septembre à 17h30

→ Réunion de rentrée parents de CE2 : Lundi 8 septembre à 17h30

13h30 Accueil des CP

→ Réunion de rentrée parents de CP : Lundi 1er septembre à 17h30

Pour le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de respecter les horaires et de quitter la cour dans la demi-heure qui suit l'appel et surtout de ne pas monter dans les classes.

Les parents sont accueillis dans la cour. L'Association des Parents d'Elèves (APEL) vous offrira un café de convivialité. Les élèves seront appelés pour rejoindre leur nouvelle classe.

Apporter dès ce 1^{er} jour ce qui a été demandé sur la liste complémentaire.

Les sorties se feront aux horaires suivants : 12h00 et 15h55.

La demi-pension et les accueils du soir fonctionneront dès le 1^{er} jour ; le service d'aide aux devoirs fonctionnera à partir du jeudi 04 septembre 2025.

Rentrée en 6ème

Lundi 1er septembre 2025

de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

LES 6^e SERONT LIBÉRÉS MARDI 02 SEPTEMBRE

Les parents de 6ème, pour cette première rentrée au Collège, peuvent être présents avec leurs enfants pour l'appel.

→ Réunion Parents de rentrée 6^e jeudi 04 septembre à 18h00

Rentrée en 5ème

Lundi 1er septembre de 16h30 à 18h30 : distribution des tablettes (présence de l'élève non obligatoire).

Mardi 02 septembre 2025

de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h40

→ Réunion Parents de rentrée 5^e lundi 08 septembre à 18h00

Rentrée en 4ème

Mardi 02 septembre 2025

de 09h00 à 12h00

→ Réunion Parents de rentrée 4^e mardi 09 septembre à 18h00

Rentrée en 3ème

Lundi 1er septembre 2025

de 13h00 à 15h40

LES 3^e SERONT LIBÉRÉS MARDI 02 SEPTEMBRE

→ Réunion Parents de rentrée 3^e jeudi 11 septembre à 18h00

 **Reprise des cours pour tous les élèves le mercredi 03 septembre 2025 selon l'emploi du temps distribué à la rentrée.**

FONCTIONNEMENT DU PREMIER JOUR

- Pour ce premier jour, apporter : trousse, agenda et feuilles.
- Le restaurant scolaire et les études fonctionneront dès le premier jour. Les enfants auront la possibilité de s'inscrire à la demi-pension le matin.
- Des documents seront remis à vos enfants, veuillez en prendre connaissance, les signer si nécessaire et vérifier que votre enfant les rapporte le plus vite possible.
- Les photos de classe sont programmées le jour de la rentrée.

HORAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE

OUVERTURE DU PORTAIL A 07h30

Ecole Maternelle

08h00 - 12h00

13h55 - 15h55

(Lundi - mardi – jeudi - vendredi)

- Accueil jusqu'à 08h30.
- Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 07h30, le soir, garderie de 16h00 à 18h30.

Ecole Elémentaire

08h00 - 12h00

13h55 - 15h55

(Lundi - mardi – jeudi - vendredi)

Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 07h30
(voir organisation du périscolaire du soir dans le carnet de liaison)

Collège

08h00 - 11h55

13h55 - 15h40 ou 16h50 ou 17h45

Possibilité d'avoir des cours entre 12h00 et 14h00.

(Lundi - mardi – jeudi - vendredi)

08h00 - 11h45

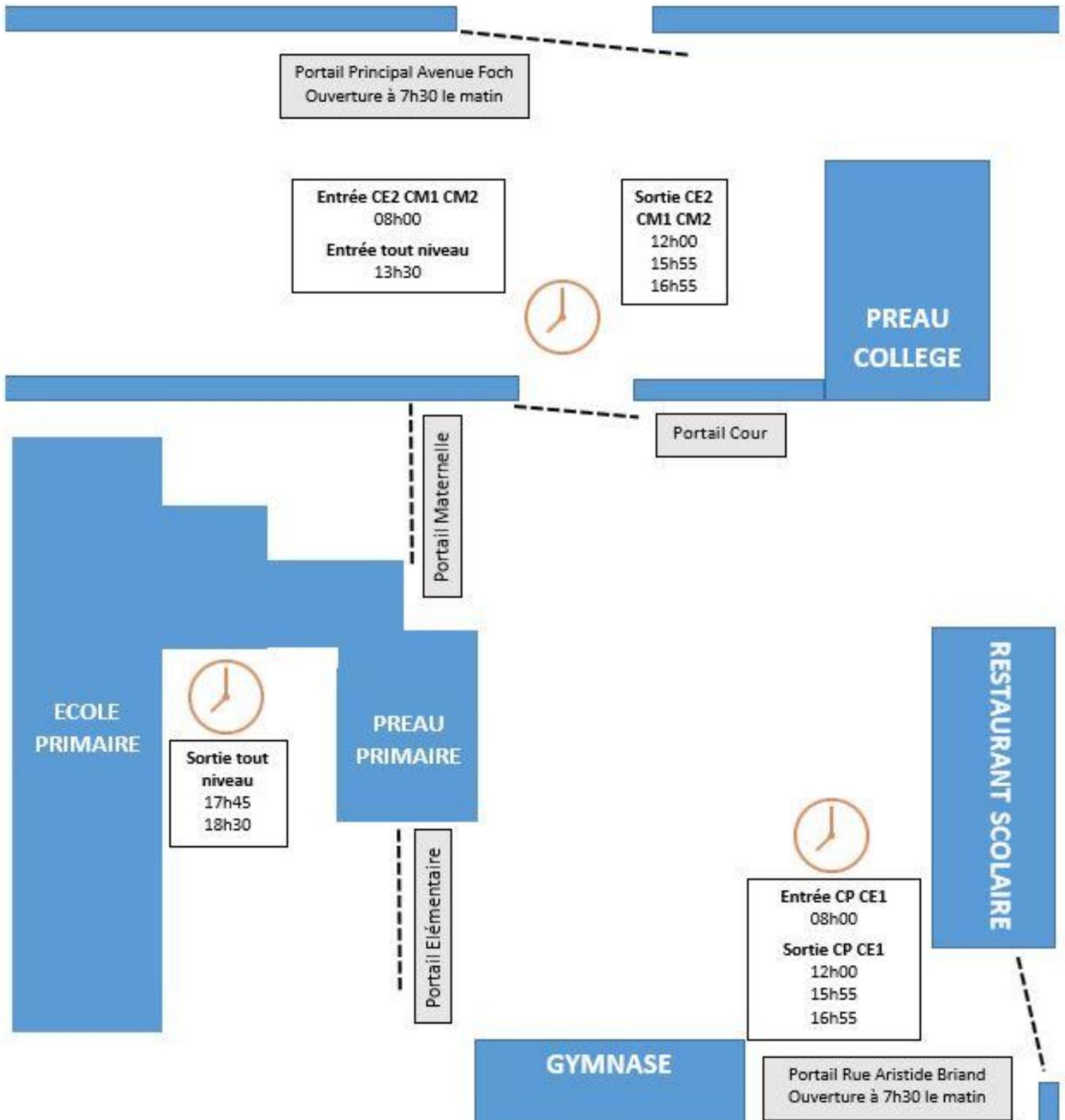
(Mercredi)

Pour des questions de sécurité, nous vous rappelons que les cours de l'Etablissement sont réservés aux élèves. Seuls les parents de Maternelle peuvent les traverser pour rechercher leur enfant aux horaires autorisés.

Nous vous rappelons que le portail principal (21 Avenue Foch) est ouvert aux élèves :

Le matin	En journée	Le soir
- de 07h30 à 08h30	- de 08h50 à 09h00	- de 15h40 à 16h10
	- de 10h00 à 10h05	- de 16h50 à 17h15
	- de 11h00 à 11h05	- de 17h45 à 18h30
	- de 11h50 à 12h10	
	- de 12h55 à 13h05	
	- de 13h25 à 14h05	
	- de 14h45 à 14h55	

L'entrée dans l'Etablissement en dehors de ces horaires ne peut être envisagée (sauf pour rendez-vous médicaux ou avec un personnel de l'école ou du collège).



ABSENCES ET ENTREES / SORTIES DES ELEVES

A l'Ecole et au Collège

La scolarité est **OBLIGATOIRE à partir de la Petite Section**. Les départs anticipés en vacances ou retours tardifs ne sont pas autorisés. En cas de force majeure, prière d'écrire un courrier au Chef d'Etablissement qui sera porté au dossier de l'élève.

Les parents sont priés d'avertir l'Etablissement de l'absence de l'élève **le jour même, dès 07h30**.

Pour les absences au Collège : veuillez composer le **03 89 29 25 35** pour excuser les absences de cours (n'hésitez pas à laisser un message vocal en précisant le nom, prénom et la classe de votre enfant) ou envoyer un message à la Vie Scolaire du Collège : **ABSENCE COLLEGE** sur la plateforme EcoleDirecte.

Pour les absences à l'Ecole Primaire : veuillez envoyer un message via la plateforme Ecole Directe à la vie scolaire du Primaire ET à l'enseignant ou composer le **03 89 29 25 38** (laisser un message vocal en précisant le nom, prénom et la classe de votre enfant) pour excuser les absences de classe ou d'étude du soir.

Au retour d'une absence :

Au collège, l'élève indiquera le motif au moyen du carnet de liaison qu'il présentera au Conseiller Principal d'Education.

A l'école, les parents enverront un message à l'enseignant et à la vie scolaire via Ecole Directe en indiquant le motif de l'absence de leur enfant.

Entrées et Sorties au Collège

Pour faciliter la surveillance et pour des raisons de sécurité, les entrées et sorties des élèves se font par le grand portail de l'Avenue Foch **exclusivement**.

Nous attirons tout particulièrement votre attention à être vigilants quant à l'emploi du temps de vos enfants, de façon à éviter impérativement une attente parfois injustifiée à l'extérieur du site. Nous ne sommes pas responsables de vos enfants si par exemple, ayant cours à 09h00, ils sont déjà présents à 08h30 avenue Foch.

Au Collège, les élèves qui n'ont pas cours se rendent en salle de permanence pour faire leurs devoirs. La surveillance des élèves est assurée par les personnels d'éducation.

LUN – MAR – JEU – VEN (08h00 – 11h55 et 13h55-17h45)

MER (08h00 – 11h45)

Les vélos doivent être garés et cadenassés dans le garage prévu à cet effet à droite de l'entrée. En cas de vol, l'établissement ne peut être tenu pour responsable.

La sortie des élèves de l'enceinte de l'Etablissement durant les interclasses ou entre deux heures de cours est strictement interdite sauf autorisation particulière (voir carnet de liaison).

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONGES

Rentrée des élèves du Collège et du primaire	A partir du Lundi 1er Septembre 2025
TOUSSAINT	Du Vendredi 17 Octobre 2025 après les cours au Dimanche 02 Novembre 2025 inclus
NOËL	Du Vendredi 19 Décembre 2025 après les cours au Dimanche 4 Janvier 2026 inclus
HIVER	Du Vendredi 13 Février 2026 après les cours au Dimanche 1 ^{er} mars 2026 inclus
PRINTEMPS	Du Vendredi 10 Avril 2026 après les cours au Dimanche 26 Avril 2026 inclus
PONT DE L'ASCENSION	Du Mercredi 13 Mai 2026 après les cours au Dimanche 17 Mai 2026 inclus
VACANCES D'ETE Primaire VACANCES D'ETE Collège	A définir A définir selon les dates du Brevet

HEURES D'OUVERTURE SERVICE ADMINISTRATIF

Tous les jours de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

Fermé le mercredi après-midi

Attachée Gestion et DRH Chantal HOCKARD
Secrétariat Direction Primaire Natalia DELANNOY
Secrétariat Direction Collège Margaux STUMPF
Comptabilité Julie GENIN

Téléphone : 03 89 41 23 48

Contactez l'école Primaire : SECRETARIAT PRIMAIRE sur la plateforme EcoleDirecte

Contactez le Collège : SECRETARIAT COLLEGE sur la plateforme EcoleDirecte

En cas de blessure ou mal-être physique, nous dispenserons de petits soins aux élèves. Ni infirmière, ni infirmerie n'étant obligatoires dans une Ecole Privée, **tout enfant malade, ne pouvant assister aux cours, devra être cherché par ses parents ou autre responsable désigné sur la feuille de renseignements.**

CARNET DE LIAISON

Le carnet de liaison est distribué à chaque élève, du CP à la 3^e, en début d'année scolaire.

Il permet la transmission des informations entre la famille et l'Etablissement (Direction, Vie Scolaire, Administration, Enseignants, ...).

Chaque élève doit toujours être en possession de son carnet.

A la rentrée, les parents veilleront tout particulièrement à prendre connaissance du Projet éducatif et des règles qui régissent la vie au sein de l'institut :

- Organisation du temps scolaire
- Règles concernant le travail scolaire
- Procédures à suivre en cas d'absence, de retard ou d'inaptitude en EPS
- Règles concernant le comportement / Sanctions
- Modalités d'inscription pour les études, l'aide aux devoirs, la demi-pension, les activités du F.E.R.I.A. et l'accueil du soir.
- Codes d'accès pour les différents supports numériques (Ecole Directe, Office 365).

En cours d'année scolaire, afin d'assurer le meilleur suivi des enfants, les parents devront régulièrement consulter le carnet de liaison et veiller à sa bonne tenue.

MATERIEL SCOLAIRE PRIMAIRE ET COLLEGE

Les manuels scolaires sont distribués dès la rentrée. Ils doivent être couverts et rendus en bon état en fin d'année. Différentes amendes sont prévues pour les manuels abîmés.

La location des livres est comprise dans les frais divers.

La liste des fournitures scolaires pour l'année à venir est envoyée aux familles par mail.

Vous pouvez aussi trouver les listes de matériel sur Ecole Directe (post-it sur la page d'accueil) ou sur le site de l'école à la rubrique « Vie pratique / Rentrée 2025 » : <https://www.assomptioncolmar.fr/vie-pratique/rentree-2025/>

Une partie du matériel scolaire sera commandé par les enseignants et facturé aux familles.

En primaire, le matériel doit être renouvelé tout au long de l'année.

TELEPHONE PORTABLE

Interdiction d'être en possession d'un téléphone et montres connectées : Les élèves ne pourront plus porter ou avoir leur téléphone ou tout autre appareil connecté dans l'enceinte de l'établissement, pendant les cours et les activités périscolaires.

- 1. Téléphones éteints et rangés** : Les élèves pourront laisser exclusivement leur téléphone éteint dans leur casier. L'établissement ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de ces appareils.
- 2. Usage des tablettes pour les classes de 5e, 4e et 3e** : L'utilisation de la tablette en tant qu'outil pédagogique reste autorisée en classe ou en permanence sous la surveillance et l'autorité des personnels. Pour rappel, la tablette est un outil sous surveillance, avec des applications strictement validées par l'équipe enseignante. Le flux des connexions et son utilisation sont sous protection et administration de nos équipes.
- 3. Exceptions** : Les élèves en situation de handicap nécessitant un dispositif médical associé à un équipement de communication seront bien sûr autorisés à l'utiliser. Des exceptions spécifiques à des fins pédagogiques pourront également être envisagées, en fonction des besoins exprimés par les enseignants.
- 4. Que faire si un élève a un besoin urgent de joindre sa famille ?** Un élève peut avoir au cours du temps scolaire le besoin de joindre l'un de ses responsables légaux, notamment en cas d'urgence médicale ou de sortie anticipée de l'établissement. Il pourra contacter ses responsables à la vie scolaire, ou avec l'autorisation d'un adulte responsable de l'établissement à utiliser son téléphone portable sous sa surveillance.
- 5. Conséquences en cas de manquement** : Toute utilisation non autorisée d'un appareil connecté pourra entraîner des sanctions appropriées, allant de l'avertissement (carton) jusqu'à la confiscation de l'appareil, en accord avec le règlement intérieur.

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS 2026/2027

Elles débutent dès le mois de septembre 2025. Merci de compléter le document de pré-inscription à télécharger sur le site internet de l'Etablissement (cela concerne uniquement les nouveaux élèves, non-inscrits dans l'Etablissement).

Les réinscriptions des élèves déjà présents auront lieu courant du mois de janvier 2026.

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT DURANT L'ETE

Durant les congés d'été, **le Service Administratif sera fermé du Vendredi 11 juillet 2025 au soir au Mercredi 20 août 2025 inclus.**

DEMANDE DE BOURSES AU COLLEGE ANNEE 2025/2026

Des informations seront remises aux élèves par le biais du carnet de liaison vers le **15 septembre 2025**. **Pour les élèves boursiers au titre de la présente année scolaire, les demandes de bourse sont à refaire chaque année.**

FONDS SOCIAL COLLEGIEN – FONDS SOCIAL RESTAURATION

Il est possible de bénéficier d'une aide financière accordée par le Rectorat au titre des Fonds Sociaux. Ces informations seront remises aux élèves par le biais du carnet de liaison vers le **15 septembre 2025**.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les élèves qui habitent en dehors de Colmar et qui utilisent les transports en commun, la demande de carte de transport est à faire directement en ligne sur le site du conseil départemental du haut-rhin.

Pour les élèves utilisant le bus de ville, les familles doivent se rendre directement à l'agence commerciale de la TRACE (site : <https://www.trace-colmar.fr/>)

L'APEL ASSOMPTION

Accueillir, représenter, informer, accompagner

L'APEL Assomption – Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre – est l'unique association de parents d'élèves au sein de l'établissement.

Constituée d'une équipe de parents bénévoles regroupés au sein d'un Conseil d'administration, l'association participe activement à la vie de l'établissement :

- Elle vous **représente** dans les différentes instances de l'établissement : commission restauration, conseil d'établissement, ...
- Elle recrute et **anime** le réseau des parents correspondants qui représentent les familles lors des conseils de classes,
- Elle **soutient financièrement** différents projets menés par les équipes éducatives : sorties, voyages, acquisition de matériel pédagogique, location de matériel pour la kermesse, ...
- Elle **participe aux événements de l'établissement** : café d'accueil à la rentrée, stand d'accueil lors des Portes ouvertes, distribution de manalas et de beignets de carnaval, comédie musicale, forum des carrières, kermesse ...
- Elle **organise des manifestations** et des actions à **destination des élèves** (prise en charge des billets pour les élèves du collège lors du concert de l'Orchestre Symphonique de la Radio de Francfort, et pour la élèves du primaire lors de la représentation de « Pierre et le Lou », dans le cadre du festival international de Colmar, ateliers Art thérapie au primaire dans le cadre de la semaine des Apel 2023, achat de livres pour la bibliothèque du primaire sur le thème « heureux à l'école » pour la semaine des Apel 2025 ...) et **des parents** (conférences et débats sur des sujets éducatifs).
- Elle **monte des opérations** pour financer ses différentes actions et propose aux familles des ventes de pensées et de sapins,...). Plus largement, adhérer à l'APEL, c'est rejoindre la plus importante association nationale de parents d'élèves avec plus de 970 000 familles adhérentes, et accéder à de nombreuses ressources pour vous aider dans la scolarité et l'éducation de vos enfants avec notamment :
- Le **magazine « Famille & éducation »**, qui tous les deux mois, vous apporte des informations pratiques sur la vie scolaire, l'actualité de l'éducation, les questions éducatives et de société. Un site internet : www.apel.fr où vous retrouverez beaucoup de réponses aux questions sur la scolarité et l'éducation de vos enfants,
- Un **service téléphonique** gratuit– APEL Service au 01 46 90 09 60, regroupant des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes, ...) pour répondre en toute confidentialité à vos interrogations sur la scolarité et l'éducation de vos enfants,
- Un **service d'Information et Conseil aux Familles** (ICF) qui, à l'échelle de l'académie, informe, sensibilise et soutient les parents (accompagnement à l'orientation et à l'inclusion des enfants à besoins particuliers). En Alsace, vous pouvez joindre ce service au 03 88 21 52 33.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de l'APEL Assomption pour prendre une part active à la vie de l'Etablissement scolaire de votre enfant !

Que ce soit pour participer à des actions ponctuelles ou pour devenir membre actif régulier du Conseil d'Administration de l'APEL, vous êtes les bienvenus !

Retrouvez-nous lors des différentes réunions de rentrée qui se tiendront courant septembre, ainsi qu'à l'Assemblée générale qui se tiendra le jeudi 25 septembre à 18h.

L'APEL Assomption vous souhaite un bel été et une bonne rentrée 2025

Pour nous contacter :

Mail : colmar.apelassomption@gmail.com

Ecole Directe : APEL ASSOMPTION

ou sur Facebook : <http://www.facebook.com/apelassomptioncolmar68>